BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4755

33 – GIRONDE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Extrait de jugement

Date : 3 octobre 2025.
Jugement de plan de redressement.
881 280 069 RCS Bordeaux.
S.C.I. MENDES IMMO.
Forme : SCI.
Enseigne : S.C.I. MENDES IMMO.
Activité : location de terrains et d'autres biens immobiliers.
Adresse : 41, avenue Austin-Conte, 33560 Carbon-Blanc.
Complément de jugement : Jugement arrêtant le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité. Commissaire à l'exécution du plan : Maître Laura LAFON, SELARL Laura LAFON, 155, rue Fondaudège, 33000 Bordeaux. Dans les conditions suivantes : "paiement de l'intégralité du passif échu et à échoir (hors créance bancaire) en dix annuités, selon les modalités suivantes : concernant la 1re annuité, le pacte est fixé à 1 % du passif ; concernant la 2e annuité, le pacte est fixé à 3 % du passif ; concernant la 3e anuité, le pacte est fixé à 5 % du passif, concernant les 4e, 5e, 6e, 7e annuités, le pacte est fixé à 10 % du passif ; concernant les 8e et 9e annuités, le pacte est fixé à 15 % du passif ; concernant la 10e annuité, le pacte est fixé à 21 % du passif ; reprise de la durée et du taux contractuels de la créance à échoir de prêt du Crédit Mutuel ARKEA No 0568761586101 selon les modalités initiales et le tableau d'amortissement joint au plan ; dit que les créances inférieures à 500 euros seront payées immédiatement dès l'adoption du pla ; dit que les échéances seront réglées le 3 octobre de chaque année, à compter du 3 octobre 2026". N° RG : 24/01276